



## **RAPPORT ANNUEL 2024**

concernant

### **L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE (N° 2019-05-394)**

de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

#### **Table des matières**

1. PRÉAMBULE .....	2
2. OBJET .....	2
3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE .....	2
4. MODE DE SOLLICITATION .....	3
5. OCTROI DES CONTRATS .....	3
6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE .....	4
7. PLAINTES .....	5
8. SANCTIONS .....	5
ANNEXE 1 .....	6

## **1. PRÉAMBULE**

Sanctionnée le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (ci-après la « Loi ») permet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après le « Code ») exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Considérant ce qui précède, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage (ci-après la « Municipalité ») s'est donc dotée d'un règlement relatif à la gestion contractuelle. Ce règlement, entré en vigueur en juin 2019, porte le numéro 2019-05-394. Il a été modifié en juillet 2021 par le règlement 2021-05-416 et en décembre 2024 par le règlement 2024-08-455.

Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du Code prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil, au moins une fois l'an.

Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Tous les prix mentionnés dans ce rapport incluent les taxes à moins de mention contraire.

Précisons qu'en plus de ce règlement, le *règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits* encadre plusieurs contrats octroyés par la Municipalité. Ce règlement porte le numéro 2013-08-334. Il a été modifié en mars 2014 par le règlement numéro 2014-04-340.

## **2. OBJET**

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement relatif à la gestion contractuelle.

## **3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec. En 2024, ce seuil était de 133 800 \$.

#### 4. MODE DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats de 25 000\$ et plus selon trois principaux modes de sollicitation :

1. Le contrat conclu de gré à gré pour une dépense inférieure au *seuil*. Note : Pour les contrats de plus de 50 000\$, une demande de prix doit être faite à au moins 2 fournisseurs;
2. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une dépense inférieure au *seuil*;
3. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Afin de déterminer si un contrat peut être conclu de gré à gré ou s'il doit être adjugé à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou d'un appel d'offres public, la Municipalité tient compte du montant total estimé de la dépense du contrat.

#### 5. OCTROI DES CONTRATS

Voici les contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la Municipalité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 (pour faciliter la lecture, nous avons arrondi les montants au dollar près) :

Fournisseurs	Montant du contrat (taxes incluses)	Objet du contrat	Mode de sollicitation	N° de résolution
6Teme TI Inc.	30 998 \$	Fourniture d'un serveur informatique, d'une unité de stockage et d'autres éléments connexes	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2024-03-34
Sentiers de l'Est Inc.	113 635 \$	Conception et ajout de sentiers de vélo de montagne (Phase 1B)	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2024-05-87
Raysource inc.	38 603 \$	Achat d'étagères et d'un chariot à livres pour la bibliothèque municipale	Contrat de gré à gré	2024-07-131
Norbert Lapointe	26 789 \$	Déneigement des stationnements, des bornes-fontaines et des trottoirs pour la saison 2024-2025	Contrat de gré à gré	2024-09-185
Permaligne	97 448 \$	Marquage et le traçage des rues et stationnements pour les années 2025, 2026 et 2027	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 4 entreprises)	2024-09-186
Nordikeau Inc.	77 505 \$	Opération des infrastructures municipales en eau potable et eaux usées	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2024-10-204
Campor Environnement Inc.	97 729 \$	Vidange des fosses septiques pour 2025	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2024-11-211

Impact Ford	98 760 \$	Acquisition d'une camionnette électrique	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2024-12-236
Today's parks inc.	397 814 \$	Conception et travaux d'aménagement de sentiers de vélo de montagne – Phase 2 (2024-2025)	Appel d'offres public	2024-12-264

Les montants indiqués ci-haut sont ceux initialement prévus lors de l'octroi du contrat. Les montants de la dépense finale sont publiés sur le système d'appel d'offres électronique (SEAO) du gouvernement du Québec.

#### Liste des fournisseurs ayant des factures de plus de 25 000\$ en 2024

Ministre des Finances	Service de police	184 851 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Entente service incendie	97 916 \$
	Site d'enfouissement	42 222 \$
Fédération québécoise des municipalités	Services d'ingénierie et de gestion de projets	82 419 \$
FQM Assurance Inc.	Assurance municipale	42 296 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Quotes parts	379 354 \$
Services sanitaires A. Deschênes	Collecte des ordures / recyclage	93 975 \$

## 6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité prévoit des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code, soit des mesures visant à :

- lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat; et
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

Tout au long de 2024, la Municipalité a poursuivi, en matière de dépenses, un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, en respect de son règlement. C'est d'ailleurs en gardant en tête ces objectifs qu'à tous les mois les membres du conseil municipal consultent, analysent rigoureusement et approuvent la liste des dépenses du mois précédent.

En annexe au présent rapport, nous vous joignons la liste des cocontractants qui ont obtenu, en 2024, un ou des contrats avec la Municipalité qui comportaient une dépense totale dépassant 25 000 \$.

## **7. PLAINTES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une plainte a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres public de vélo de montagne #NDDP-2024-VELO.2. Toutefois, suivant la réponse de la Municipalité à ladite plainte, aucune suite n'a été donnée par le plaignant à ce jour.

## **8. SANCTIONS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, aucune sanction n'a été imposée concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité.

*Rapport déposé lors de la séance ordinaire publique du Conseil le 3 février 2025*

Marie-Hélène Harvey  
Directrice générale et greffière-trésorière

## ANNEXE 1



2024  
LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$  
ET TOTALISANT PLUS DE 25 000\$  
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Somme de paiement nom	descrip	Total
6TEM TI	SERVEUR	32 826,31 \$
<b>Total 6TEM TI</b>		<b>32 826,31 \$</b>
CAMPOR INC	VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE	92 238,23 \$
	VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE USINE	4 898,97 \$
<b>Total CAMPOR INC</b>		<b>97 137,20 \$</b>
EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU	CONTRAT DE DENEIGEMENT	282 608,55 \$
<b>Total EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU</b>		<b>282 608,55 \$</b>
FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	ADHESION 2024	2 011,31 \$
	AVENIR DE L'EGLISE	2 351,96 \$
	EVALUATION STRUCTURAL EGLISE	6 432,85 \$
	PROTECTION COTIERE	29 989,79 \$
	PLAN ET DEVIS INGÉNIERIE PONCEAUX	33 816,77 \$
	PLAN ET DEVIS ILÔT ROUTE DE LA MONTAGNE	7 816,46 \$
<b>Total FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES</b>		<b>82 419,14 \$</b>
FQM ASSURANCE INC.	ASSURANCE MUNICIPALE COMBINEE	42 296,36 \$
<b>Total FQM ASSURANCE INC.</b>		<b>42 296,36 \$</b>
IMPACT FORD	ACHAT VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR AUTO PARTAGE	98 460,22 \$
<b>Total IMPACT FORD</b>		<b>98 460,22 \$</b>
KAMCO CONSTRUCTION	RÉNO BUREAU, CONST BIBLIO	1 037 675,30 \$
<b>Total KAMCO CONSTRUCTION</b>		<b>1 037 675,30 \$</b>
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	SERVICE DE POLICE	184 851,00 \$
<b>Total MINISTRE DES FINANCES (SQ)</b>		<b>184 851,00 \$</b>
MRC DE RIVIERE-DU-LOUP	QUOTES PARTS	24 384,00 \$
	QUOTES-PARTS	352 421,26 \$
	REPROFILLAGE FOSSE COTE MER	2 548,39 \$
<b>Total MRC DE RIVIERE-DU-LOUP</b>		<b>379 353,65 \$</b>
NORDIKEAU	OPERATION EAU POTABLE ET USEES	72 434,28 \$
	ATTESTATION ASSAINISSEMENT	10 117,80 \$
<b>Total NORDIKEAU</b>		<b>82 552,08 \$</b>
RAYSOURCE INC	ACHAT ETAGERE BIBLIO	38 602,86 \$
<b>Total RAYSOURCE INC</b>		<b>38 602,86 \$</b>
SENTIERS DE L'EST INC	SIGNALISATION SENTIER VELO PHASE 1	6 143,31 \$
	VELO PHASE 1-B	113 634,91 \$
<b>Total SENTIERS DE L'EST INC</b>		<b>119 778,22 \$</b>
SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES	COLLECTE ORDURE / RECYCLAGE / COMPOST	93 975,00 \$
<b>Total SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES</b>		<b>93 975,00 \$</b>
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	ENTENTE INCENDIE	97 915,53 \$
	SITE D'ENFOUISSEMENT	42 222,20 \$
	ACHAT D'EAU	4 431,68 \$
<b>Total VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP</b>		<b>144 569,41 \$</b>
<b>Total général</b>		<b>2 717 105,30 \$</b>